
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 16 janvier 2019 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE19 0041

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 janvier 2019, en y ajoutant les articles 30.017 et 50.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE19 0042

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE19 0043

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE19 0044

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE19 0045

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 13 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE19 0046

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 20 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE19 0047

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Genetec inc., fournisseur unique, pour la mise à jour du Système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI) et du renouvellement de son contrat d'entretien pour la période du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2024, pour une somme maximale de 656 529,10 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1180206003

CE19 0048

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à 9044-3433 Québec inc. (Aluquip), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture et l'installation de 2 bennes à copeaux sur des châssis de camion fournis par la Ville (lot 2), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 354 123 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17301 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Équipements Twin inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture et l'installation de 5 bennes à copeaux sur des châssis de camion fournis par la Ville (lot 1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 663 980,63 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17301 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1184922023

CE19 0049

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net (CG16 0021), pour la période du 3 février 2019 au 2 février 2020, pour une somme maximale de 243 258,35 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1187684008

CE19 0050

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Druide informatique inc., fournisseur unique, pour le regroupement de 5145 licences du logiciel Antidote, incluant l'entretien et le programme de maintenance valide jusqu'au 31 mars 2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 196 198,51 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 29 novembre 2018;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1185932002

CE19 0051

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Excavation L. Martel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de services techniques pour la préparation et le tamisage du terreau en vue d'aménager le parc Frédéric-Back, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 521 066,70 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17252 et au tableau de prix joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1188194001

CE19 0052

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Opale International inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'acquisition de chandails pour les corvées de propreté, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 281 781,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17324 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1187286008

CE19 0053

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Solutions Graffiti (9181-5084 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur du mobilier urbain, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour somme maximale de 246 793,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17408;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1187286006

CE19 0054

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Les Contrôles I.S.I. inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la mise à niveau des infrastructures de contrôle des procédés au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 678 159,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2018-03;
- 2 - d'autoriser une dépense de 100 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1180720002

CE19 0055

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 656 293 \$ USD (1 041 310,57 \$ CDN, taxes incluses) pour la mise jour du module CommandPoint Premier AVS (Automatic verification system) et l'acquisition du module CommandPoint Premier AVRR (Automated Vehicle Routing and Recommendation) et trois mises à jour pour l'optimisation de la géolocalisation pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman Systems Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 791 971,67 \$ USD à 6 448 264,67 \$ USD;
- 2 - d'approuver un projet d'avenant no 4 entre la Ville de Montréal et cette firme à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1180206004

CE19 0056

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Jacques Olivier Ford inc, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de 29 camions châssis-cabine de marque Ford F-350 et F-450, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 260 067,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17345;

- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1188034014

CE19 0057

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à UBA inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % de concentration en vrac liquide pour le Service de l'eau, pour une période de vingt-quatre mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 086 713,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17336 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1182675004

CE19 0058

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Jon Rafman, artiste professionnel faisant affaire sous le nom de Jon Rafman Studios inc., s'engage à fournir à la Ville les services artistiques pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Transitions », dans le cadre de projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, pour une somme maximale de 413 910 \$, taxes et contingences incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1187637002

CE19 0059

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Nadia Myre, artiste professionnelle faisant affaire sous le nom de Nadia Myre inc, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Dans l'attente...| While Waiting », dans le cadre du projet d'aménagement de l'îlot William-Ottawa du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 006 031,25 \$, taxes et contingences incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1187637004

CE19 0060

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Excavation L. Martel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de services techniques pour le tamisage des sols de type A ou AB au parc Frédéric-Back, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 480 135,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17035;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1188194003

CE19 0061

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 331 718,47 \$, taxes et incidences incluses, pour des travaux de conduite d'égout unitaire, de conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures et de conduits de Bell Canada dans l'avenue Mercier, de la rue Bellerive à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- 2- d'accorder aux Entreprises Canbec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 143 792,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 335501;

- 3- d'autoriser une dépense de 112 971,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1187231066

CE19 0062

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 158 304,19 \$, taxes, variations des quantités et incidences incluses, pour la réalisation des travaux de démolition et de réhabilitation des sols dans le prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, entre l'avenue Durocher et l'avenue Hutchison, dans le cadre du projet MIL Montréal;
- 2- d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 984 026,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 420411;
- 3- d'autoriser une dépense de 147 603,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1181009025

CE19 0063

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 728 110,12 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes des clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures situées dans les arrondissements du secteur Est de l'île de Montréal, soit Anjou, du Plateau-Mont-Royal, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9163-8478 Québec inc., faisant affaire sous la raison sociale de Clôtures Summum, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 658 110,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17325 (lot 2 - secteur Est);
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1187513003

CE19 0064

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 635 124,87 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes des clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures situées dans les arrondissements du secteur Ouest de l'île de Montréal, soit Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, L'île-Bizard–Sainte-Geneviève, LaSalle, du Sud-Ouest, Verdun et Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à G. Daviault ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 565 124,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17325 (lot 1 - secteur Ouest);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1187513002

CE19 0065

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 8 426 000 \$, taxes et incidences incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 261 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441112;
- 3- d'autoriser une dépense de 826 100 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1187231077

CE19 0066

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Mecanicaction inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fabrication et l'assemblage du mur et tunnel de glace dans le cadre du projet Migration du Biodôme 2.0, aux prix de sa soumission, soit somme maximale de 562 578,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 5984;

- 2- d'autoriser une dépense de 84 386,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1186891002

CE19 0067

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 782 649,20 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au chalet du parc Jeanotte situé au 500, rue Laplante, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Corporation de construction Germano, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 729 268,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5985;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1180652004

CE19 0068

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 87 997,02 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester;
- 2 - d'approuver le projet d'avenant n° 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG16 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 753 878,89 \$ à 841 875,91 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1187900007

CE19 0069

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 148 352,25 \$, taxes et contingences incluses, pour les services professionnels en ergonomie afin de réaliser des analyses d'activités d'aménagement et de méthodes de travail dans les programmes de cours de services et les projets industriels;
- 2 - de conclure une entente-cadre par laquelle Vincent Ergonomie inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 134 863,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17288;
- 3 - d'autoriser une dépense totale de 342 424,29 \$, taxes et contingences incluses, pour les services professionnels en ergonomie afin de réaliser des analyses d'activités d'aménagement et de méthodes de travail dans les programmes « rénovations, agrandissement et construction » (Programme RAC) des bibliothèques de Montréal et « système de détection avec identification par radiofréquence » (Programme RFID);
- 4 - de conclure une entente-cadre par laquelle Synetik la solution ergonomique, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 311 294,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17288;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1187938002

CE19 0070

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de quarante-huit mois ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat, selon la survenance du premier de ces deux événements, pour la fourniture sur demande de services de forages et d'essais de laboratoire pour différents projets de réfection d'infrastructures routières;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les sommes maximales et les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17185 ;

<u>Contrat</u>	<u>Firme</u>	<u>Montant du contrat (taxes incluses)</u>
# 5	Solmatech inc.	329 552,61 \$
# 6	Groupe ABS inc.	238 182,84 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure quatre ententes-cadres, d'une durée de quarante-huit mois ou jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats, selon la survenance du premier de ces deux événements, pour la fourniture sur demande de services de forages et d'essais de laboratoire pour différents projets de réfection d'infrastructures routières;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les sommes maximales et les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17185 ;

<u>Contrat</u>	<u>Firme</u>	<u>Montant du contrat (taxes incluses)</u>
# 1	<i>Solmatech inc.</i>	1 031 992,38 \$
# 2	<i>Groupe ABS inc.</i>	889 049,65 \$
# 3	<i>Solmatech inc.</i>	589 671,13 \$
# 4	<i>Groupe ABS inc.</i>	524 752,28 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1183855007

CE19 0071

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la cession des contrats de services professionnels de Cobalt Architectes inc. en faveur de St-Gelais Montminy et associés Architectes, S.E.N.C.R.L., dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc. pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux (CG17 0313) et dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. et Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc. pour la mise à niveau de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds (CG17 0081);
- 2 - d'approuver les projets de convention de cession, entre Cobalt Architectes inc. et St-Gelais Montminy et associés Architectes, S.E.N.C.R.L., aux termes desquels interviennent la Ville de Montréal et SNC-Lavalin inc.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1188184001

CE19 0072

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder des contrats de services professionnels d'huissiers de justice aux fins de la signification des actes et de l'exécution des jugements de la cour municipale aux firmes Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., huissiers de justice, Valade et Associés, huissiers de justice inc. et Hainault Gravel huissiers de justice inc., ces dernières ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour une dépense estimée de 1 548 025,55 \$, taxes incluses, pour une durée de 24 mois, soit du 31 janvier 2019 au 30 janvier 2021, sans option de prolongation, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17347;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1182346003

CE19 0073

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente, d'une durée de 2 ans, entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec concernant le « Programme Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu volet privé - municipalités ».

Adopté à l'unanimité.

20.027 1188146001

CE19 0074

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Télé-Québec pour l'achat d'espaces publicitaires au montant de 68 985 \$ et pour un échange visibilité-espaces publicitaires d'une valeur estimée de 82 322,10 \$;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 82 322,10 \$ équivalent à la valeur de l'échange;
- 3 - d'imputer ces dépenses et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1186157003

CE19 0075

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE18 0387;

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'entente pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal pour une période de 10 ans.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1180335006

CE19 0076

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier annuel de 596 202,44 \$, taxes incluses, indexé de 2 % au 1^{er} janvier 2020 pour un total de 1 204 328,93 \$, taxes incluses, réparti ainsi : soit 439 224,44 \$ en 2019 et 448 008,93 \$ en 2020 à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et 156 978 \$ en 2019 et 160 117,56 \$ en 2020 à Jeunesse au Soleil, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec, Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal, pour une durée de 2 ans, soit du 18 janvier 2019 au 17 janvier 2021, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire 2020 relativement à l'indexation de 2 % prévue à l'entente pour l'année 2020;
- 4 - de mandater le Service de sécurité incendie de Montréal à gérer cette entente au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération;
- 5 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1186232001

CE19 0077

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention de prolongation et de modification de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2025, une lisière de terrain le long de l'avenue Pierre-Dupuy, d'une superficie de 9 011,1 mètres carrés, à des fins de piste cyclable et d'espace vert, pour un loyer total de 112 681,07 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1185941002

CE19 0078

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de deuxième convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Dupuis fiducie commerciale, pour une période additionnelle de 30 mois, à compter du 1^{er} avril 2019, des espaces à bureaux situés au 3^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, d'une superficie d'environ 599 mètres carrés, pour un loyer total de 533 378,33 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la deuxième convention de prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1185323013

CE19 0079

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution stipulé en sa faveur aux termes de l'acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et Bridor inc., le 2 mars 2015, sur un terrain situé au nord de la rue Rouen et à l'ouest de la rue Moreau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, reçu devant M^e Jean-François Monette, notaire sous le numéro 1246 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 379 654 et affectant le lot 3 361 837 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'autoriser la directrice des transactions immobilières du Service de la gestion et de la planification immobilière à signer l'acte de mainlevée du droit de résolution pour et au nom de la Ville, conformément au projet d'acte soumis.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1181233002

CE19 0080

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver les modifications apportées au Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau 2015-2019 (Programme) afin que soit éliminée la règle limitant le soutien financier à trois récurrences d'un projet;
- 2 - d'accorder un soutien financier totalisant une somme de 15 700 \$ aux quatre organismes ci-après désignés pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau 2015-2019 - dépôt du 12 novembre 2018 :

Activités	Organisme	Soutien recommandé
Volet 1 - Activités de plein air		
Voile-aviron dans l'archipel	Jeunes Marins Urbains	5 000 \$
Volet 2 - Activités événementielles		
Défi canot à glace	Rythme Nomade	5 000 \$
104 ^e régata annuelle	Club de canotage de Cartierville	700 \$
Forum Réseau Route Bleue	Association Récréotouristique Montréal-Nord, faisant aussi affaire sous La Route de Champlain	5 000 \$
TOTAL		15 700 \$

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1188070001

CE19 0081

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une somme maximale de 1 145 000 \$, sur une période de quatre ans, à Jeunesse au Soleil, comprenant l'avance de fonds accordé en 2018 d'une somme de 150 000 \$ (CE18 2090) pour ses frais de déménagement et de location et trois autres versements d'une somme maximale de 345 000 \$ pour 2019 et de 325 000 \$ pour les années 2020 et 2021 respectivement, pour ses frais de location, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1188056001

CE19 0082

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 124 000 \$ à la Fédération québécoise d'athlétisme, pour la tenue des Championnats canadiens d'athlétisme en plein air, pour les années 2019 et 2020, soit un soutien financier de 80 000 \$, en deux versements respectifs de 40 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur de 22 000 \$, par année, dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1187898003

CE19 0083

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à l'organisme Les Forges de Montréal, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du Patrimoine montréalais, édition 2017, de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le Ministère de la Culture 2017-2018;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1187959007

CE19 0084

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'avenant à la convention intervenue le 27 juin 2017 entre la Ville de Montréal et PME MTL Centre-ville (CG17 0254) relatif à la tenue de deux concours en entrepreneuriat pour les secteurs « rue Saint-Denis » et « rue Saint-Paul Est » dans le cadre du PR@M-Artère en chantier, afin de reporter son échéance au 31 décembre 2019;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cet avenant pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1181179013

CE19 0085

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 810 000 \$, aux 8 différents organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets visant l'intégration des personnes immigrantes, dans le cadre de l'Entente MIDI-Ville (2018-2021) :

Organisme	Projet et période	Montant
Y des femmes de Montréal	Tu viens d'où - Phase 2 - 1 ^{er} février 2019 au 31 janvier 2021	100 000 \$
Réseau des entrepreneurs et professionnels africains (REPAF)	Mon Montréal Afro Inc. Génération diaspora - 1 ^{er} février 2019 au 31 janvier 2021	115 000 \$
Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP)	Équilliste - 1 ^{er} février 2019 au 30 juillet 2020	100 000 \$
Concert'Action Lachine	Lachine accueille - 1 ^{er} février 2019 au 31 janvier 2021	100 000 \$
Centre culturel algérien	Sensibilisation sur les risques des conflits parents-enfants - 1 ^{er} février 2019 au 31 janvier 2021	95 000 \$
Équipe RDP	Leaders jeunesse - acteurs du changement - 1 ^{er} février 2019 au 31 janvier 2021	100 000 \$
SINGA-Québec	Un rêve dans votre assiette - 1 ^{er} février 2019 au 31 janvier 2021	150 000 \$
Action Prévention Verdun	Travail de milieu famille - 1 ^{er} février 2019 au 31 janvier 2020	50 000 \$

2- d'approuver les 8 projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 870 000 \$, aux 3 différents organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets visant l'intégration des personnes immigrantes, dans le cadre de l'Entente MIDI-Ville (2018-2021) :

Organisme	Projet et période	Montant
Ensemble pour le respect de la diversité	Prochaine station : Inclusion ! - 1 ^{er} février 2019 au 31 janvier 2021	250 000 \$
Service de soutien à la famille Hay Doun	La clé de sol...d'accueil - 1 ^{er} février 2019 au 31 janvier 2021	220 000 \$
Carrefour de ressources en interculturel (CRIC)	Réseau femmes-relais - 1 ^{er} février 2019 au 31 janvier 2021	400 000 \$

2- d'approuver les 3 projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1185970005

CE19 0086

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier 40 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'Histoire des Noirs pour coordonner le rassemblement d'organismes communautaires, culturels et établissements scolaires autour d'activités de rapprochement des communautés visant à encourager le dialogue, et accorder un soutien financier de 5 000 \$ pour réaliser des activités de recherche en collaboration avec des universités montréalaises, dans le cadre de la 28^e édition du « Mois de l'Histoire des Noirs »;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1184005004

CE19 0087

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 192 805 \$ à D-Trois-Pierres, organisme à but non lucratif de bienfaisance, afin de soutenir leur mission d'insertion sociale au parc-nature du Cap-Saint-Jacques et au parc agricole du Bois-de-la-Roche, pour une durée de trente cinq mois, soit du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2021;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1183277001

CE19 0088

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier une dépense pour une année d'option à Transport Rosemont inc. (CE16 1153), pour la location d'un tamiseur à compost et d'un tracteur chargeur avec opérateur, pour une période de 4 mois, afin de produire du compost au Complexe environnemental Saint-Michel, pour une somme de 68 441,17 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1187936022

CE19 0089

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir aux arrondissements concernés les services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour gérer et réaliser les travaux visant à mettre aux normes les clôtures ceinturant les installations aquatiques municipales extérieures, et ce, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1187513001

CE19 0090

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction de saillies de trottoirs à l'intersection des avenues Casgrain et Fairmount Est, ainsi qu'à l'intersection des avenues De Gaspé et Fairmount Est, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1181097017

CE19 0091

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de réaménagement à l'intersection des avenues Somerled et Draper, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1181097018

CE19 0092

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

Attendu que la Ville de Montréal désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le Service de l'eau à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ouvrant droit à une subvention de 345 000 \$ pour réaliser un rapport d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service de l'eau à signer les documents de demande de subvention à cet effet, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1188020007

CE19 0093

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans les établissements commerciaux identifiés dans le tableau ci-dessous de la Société de développement commercial du Quartier Latin, entre 3 h et 6 h, lors de la Nuit Blanche, le 3 mars 2019 :

Raison sociale	Adresse
9362-7222 Québec inc.	1738, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K6
9209-0752 QUÉBEC INC.	403, rue Ontario E, Montréal (Québec) H2L1N5
9335-0130 Québec inc.	1567, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K3
9099-6034 QUÉBEC INC.	1658, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K6
LE SAINT-BOCK BRASSERIE ARTISANALE INC.	1749, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4
9044-2682 QUÉBEC INC.	1627, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K3
9141-3757 QUÉBEC INC.	1-1703, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4
9141-3757 QUÉBEC INC.	1-1703, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K4
9337-6614 Québec inc.	2031, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2X3K8
2630-2240 QUEBEC INC.	1649,rue Saint-Denis, Montréal, (Québec) H2X3K4
9372-8624 Québec inc.	2040, rue Saint-Denis, Montréal Québec H2X1E7
9260-6169 QUÉBEC INC.	1904-1160, rue Saint-Mathieu, Montréal (Québec) H3H2P4

Adopté à l'unanimité.

30.005 1187796009

CE19 0094

Il est

RÉSOLU :

de désigner les deux secteurs ci-après énumérés pour la mise en oeuvre du Programme Artère en transformation au sein de la cohorte 2018 :

- 1 - la rue Saint-Paul Est, de la place Jacques-Cartier au boulevard Saint-Laurent, la rue Saint-Vincent, de la rue Saint-Paul Est à la rue Notre-Dame Est, et la rue Saint-Amable, de la rue Saint-Vincent à la place Jacques-Cartier;
- 2 - le boulevard Pie IX, de la rue J.-B.-Martineau au boulevard Henri-Bourassa Est .

Adopté à l'unanimité.

30.006 1181179016

CE19 0095

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la Ville de Montréal à établir un partenariat avec l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et l'Université Laval dans le cadre du programme de recherche universitaire conjoint en gestion durable des eaux pluviales pour la période 2019-2022;
- 2 - d'autoriser le paiement de la contribution annuelle à l'INRS-ETE (Eau-Terre-Environnement) au montant de 20 000 \$ pendant trois ans ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1188020006

CE19 0096

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre 2019, renouvelable automatiquement pour 12 mois pour des paiements totalisant un maximum de 300 000 \$ annuellement ;
- 2 - de préciser, à des fins de transparence, que l'entente intervenue avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) dans le cadre de son programme OPUS+ Entreprise (CG18 0301) est à durée indéterminée et non pour une période de 12 mois, et de tenir compte du fait que les élus et le personnel de cabinet peuvent également adhérer à cette entente intervenue selon les mêmes paramètres que ceux déterminés pour les employés de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1187534001

CE19 0097

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 1 063,50 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, du 6 au 11 décembre 2018, à Marrakech (Maroc), dans le cadre de la semaine des Nations unies sur les migrations;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1180843009

CE19 0098

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conditionnellement à l'approbation des points ci-après par le conseil municipal, les modifications aux Conditions de travail des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal.

de recommander au conseil municipal :

- 1- de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption des règles relatives au respect de la personne et à l'application de celles-ci en ce qui concerne les mécanismes d'aide et le processus de traitement des demandes d'intervention, des signalements et des plaintes prévus à la Politique de respect de la personne, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la Politique de respect de la personne », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 3- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, présentation et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1185019001

CE19 0099

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer, à compter du 31 janvier 2019 et pour une période de deux ans, les personnes suivantes à titre de membres du Comité technique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002):

Membres provenant de la Ville de Montréal:

- monsieur Hervé Logé, président du comité, chef de division, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;
- madame Christianne Cyrenne, directrice des travaux publics, arrondissement de LaSalle;
- monsieur Jean-François Dubuc, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau;
- monsieur Alain Dufresne, directeur des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;
- monsieur Patrice Langevin, surintendant, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;

Membres provenant des autres municipalités liées:

- madame Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;
- monsieur Erik Rolland, directeur des travaux publics, Ville de Pointe-Claire;
- monsieur Carl Minville, directeur des travaux publics, Ville de Dorval;
- monsieur Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1185075005

CE19 0100

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer monsieur Philippe Lambert, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Marie-Christine Lê-Huu.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1188021004

CE19 0101

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 785 706,21 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 8 camions échelles, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Aéro-Feu ltée (CG15 0354);
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1184922025

CE19 0102

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de prendre acte des dépenses de 51 822,55 \$ réalisées dans le cadre de la mise en oeuvre du plan particulier d'intervention pour les chaleurs extrêmes 2018 (du 29 juin au 6 juillet 2018) par l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (OSCAM).

Adopté à l'unanimité.

30.014 1188228001

CE19 0103

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le déplacement de 6 postes cols blancs permanents d'agent de communications sociales dont le code d'emploi est 706310, et leurs occupants en provenance des arrondissements de Montréal-Nord (1 poste), d'Ahuntsic-Cartierville (3 postes) et de Verdun (2 postes) vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au Service de l'expérience citoyenne et des communications et ce, à compter du 2 février 2019;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'autoriser des virements budgétaires totalisant 468 024 \$ en provenance des 3 arrondissements vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au Service de l'expérience citoyenne et des communications, pour l'année 2019, se détaillant comme suit : 78 004 \$ de l'arrondissement de Montréal-Nord, 234 012 \$ de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et 156 008 \$ de l'arrondissement de Verdun;
- 3- d'ajuster la base budgétaire de l'ordre de 513 000 \$ en provenance des arrondissements de Montréal-Nord (85 500 \$), d'Ahuntsic-Cartierville (256 500 \$) et de Verdun (171 000 \$) vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au Service de l'expérience citoyenne et des communications, pour l'année 2020 et les années subséquentes;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1186376002

CE19 0104

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Développement Terramax inc., au montant de 970 863,54 \$, en capital, intérêts et frais, représentant l'indemnité finale et totale de l'expropriation du lot 5 467 405 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins du prolongement de la rue Claude-Henri Grignon et de l'expropriation du lot 5 467 406 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins de régulariser une partie de l'emprise du boulevard Cavendish, ces lots étant identifiés par les articles 1 et 2 du plan C-10 Saint-Laurent préparé par Mylène Corbeil, arpenteure-géomètre et portant le numéro 599 de ses minutes.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1180326004

CE19 0105

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Ville de Montréal à s'associer, à titre de partenaire majeur, à une campagne de communication de la firme de création Sid Lee lors du Salon de l'auto qui se déroulera du 18 au 27 janvier 2019, et lors d'événements subséquents au cours de l'année 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1194956001

CE19 0106

Vu la résolution CA18 22 0384 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 10 décembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de retirer du domaine public, à des fins de rue, la partie sud-est du lot 1 382 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, soit la rue du Séminaire, entre la rue Olier et le canal de Lachine;
- 2 - d'autoriser le versement dans le domaine public à des fins de parcs de ladite partie sud-est du lot 1 382 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3 - d'offrir la prise en charge de l'entretien par l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1186347028

CE19 0107

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1183251001

CE19 0108

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 339 000 \$ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1185950001

CE19 0109

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation d'un système centralisé de préemption pour autobus et véhicules d'urgence », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1182968001

CE19 0110

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant le réaménagement des berges prévus au Plan de l'eau », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1186620014

CE19 0111

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1183690009

CE19 0112

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 050 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux du projet de réaménagement de la rue Bleury », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1181103006

CE19 0113

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi que les travaux du projet de réaménagement de la rue Clark », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1181103005

CE19 0114

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 700 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1187235006

CE19 0115

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 75 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1183690010

CE19 0116

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1186620013

CE19 0117

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'édicter, en vertu de l'article 20 du Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial (15-083), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel afin de modifier le montant maximal de la subvention octroyée à une société de développement commercial;
- 2 - de réserver une somme de 1 190 000 \$ pour supporter la mise en œuvre du programme.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1187797001

CE19 0118

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Lily-Tasso » le nouveau parc situé à l'angle nord-est du boulevard Perras et de l'avenue du Fief-Carion, constitué du lot 3 397 645 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1184521022

CE19 0119

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « avenue Albert-Louis-Van Houtte » la partie de la 19^e Avenue située entre la rue Jarry Est et le boulevard Robert et correspondant au lot 2 214 541 ainsi que d'une partie du lot 2 213 367 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qui constitue la 19^e Avenue au nord de la rue Jean-Rivard, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1184521020

CE19 0120

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Pierre-Dansereau » le nouveau parc public compris entre les avenues Champagneur et Querbes, au nord de l'avenue Ducharme, et localisé sur le lot 5 273 847 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1184521029

CE19 0121

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « allée Léo-Bricault » la nouvelle voie publique constituée du lot 6 049 146 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1184521025

CE19 0122

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place des Fleurs-de-Macadam » la nouvelle place publique située entre les rues Boyer et de Mentana, au sud de l'avenue du Mont-Royal Est, constituée du lot 2 317 232 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1184521026

CE19 0123

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser rétroactivement le prêt de services d'un maximum de quatre policiers à l'équipe intégrée sur la sécurité nationale (ÉISN) de la Gendarmerie royale du Canada GRC, pour une période de trois ans, à compter du 25 septembre 2017, avec la possibilité de prolongation pour une durée maximale d'une année;
- 2 - d'approuver les projets d'entente de détachement entre la Ville de Montréal et Sa Majesté la Reine du Canada concernant le détachement d'employés du Service de police de la Ville de Montréal à l'ÉISN;
- 3 - d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de deux postes pour la même période;
- 4 - d'autoriser le Directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5 - d'imputer les revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1175326002

CE19 0124

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver rétroactivement le prêt de service d'une ressource provenant de la Sûreté du Québec, pour occuper un poste cadre au sein du Service de l'intégrité des processus de promotion et formation sous la Direction de l'intégrité et des normes professionnelles au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 28 mai 2018 au 29 mai 2019 ;
- 2 - d'autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole d'entente avec la Sûreté du Québec pour et au nom de la Ville ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1182748005

CE19 0125

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer madame Peggy Bachman, à titre de directrice générale adjointe, Qualité de vie, dans la fourchette salariale FM14 (163 388 \$ - 204 228 \$ - 245 070 \$), à compter du 16 janvier 2019, pour une durée indéterminée conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1187520007

CE19 0126

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 17 décembre 2018, relativement à la réception d'un projet de pétition, conformément à l'article 9 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1187074001

CE19 0127

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le document intitulé « L'avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans » ainsi que les recommandations émises à ce sujet par le Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1187181002

Levée de la séance à 10 h 06

70.001

Les résolutions CE19 0041 à CE19 0127 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville